

**Conseil économique et social**

Provisoire

23 mai 2005

Français

Original: anglais

**Réunion spéciale de haut niveau du Conseil
avec les institutions de Bretton Woods,
l'Organisation mondiale du commerce
et la Conférence des Nations unies
sur le commerce et le développement****Compte rendu analytique provisoire de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 18 avril 2005, à 9 h 30

Président : M. Akram (Pakistan)**Sommaire**

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods,
Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations unies sur le
commerce et le développement

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

05-31287 (F)



La séance est ouverte à 9 h 40.

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

Déclaration du Président

1. **Le Président** dit que l'année 2005 offre de grandes promesses pour le progrès du programme mondial pour le développement. On a commencé à préparer de l'évaluation, à l'occasion du sommet de septembre, de la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Les délibérations sur les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et sur celles du Projet des objectifs du Millénaire ont reconnu les liens entre la sécurité et le développement. Ces rapports constituent un moyen pratique de réaliser les objectifs et permettent d'espérer qu'il est possible d'éliminer la faim et la pauvreté. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » représente une autre contribution importante à la préparation du sommet.

2. Pour encourager la discussion, on est en train de distribuer une matrice des recommandations en matière de développement figurant dans le rapport du Secrétaire général, le rapport du Projet des objectifs du Millénaire et le Rapport mondial de suivi de 2005. Les résultats de la réunion devraient faire une contribution utile à la préparation du sommet de septembre.

Déclaration du Secrétaire général

3. **Le Secrétaire général** dit que grâce aux grandes conférences des Nations unies des années 1990, il existe une vision partagée quant aux problèmes de l'aide, de la dette, du commerce et du développement. Pendant les trois années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, l'approche à ces problèmes s'est cristallisée autour des objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Les mois à venir offrent une occasion unique d'apporter des changements réels au système international susceptibles de rendre le monde de plus

libre, plus juste et plus sûr pour tous ses habitants. La série de réunions internationales consacrées au financement du développement qui sont prévues devraient être placées dans le contexte plus large de l'ordre du jour du sommet des Nations unies de septembre, qui fera la synthèse de toute une gamme d'engagements vitaux.

5. Des engagements doivent être pris tant par les pays développés que par les pays en développement. Tous les pays en développement doivent s'engager à adopter des stratégies nationales rationnelles, transparentes et responsables pour la mobilisation de leurs ressources aux fins de la lutte contre la pauvreté. Tous les pays donateurs doivent s'engager à fixer un calendrier pour la réalisation de l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) pour l'aide publique au développement, les décaissements étant accélérés grâce à une facilité de financement internationale ou par un autre mécanisme, et il faudra chercher activement de nouvelles sources de financement et de nouvelles façons de rendre le fardeau de la dette des pays en développement tolérable. Il faut également un engagement en faveur de l'achèvement des négociations de Doha, l'accent étant mis comme promis sur le développement et l'accès au marché de toutes les exportations des pays les moins avancés, ainsi que sur des engagements spécifiques destinés à répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et à étudier les moyens d'atténuer les effets des changements climatiques.

6. Le monde ne parviendra pas au développement en l'absence de sécurité, la sécurité sera impossible en l'absence de développement, et l'on ne jouira ni de l'un ni de l'autre sans respecter les droits de l'homme. L'orateur dit que c'est pour cette raison qu'il a proposé un programme global qui accorde une importance et une attention égale aux trois principaux buts des Nations unies, qui tous doivent être étayés par la légalité. Cet ordre du jour devra être concerté grâce à des négociations entre États, et celles-ci doivent être conduites dans un esprit de concessions réciproques.

7. L'orateur espère que les États membres seront galvanisés, non seulement par l'urgence manifeste qu'il y a à s'attaquer à la pauvreté, au terrorisme et à la prolifération d'armes meurtrières et de maladies mortelles, mais aussi par le sentiment que l'année en cours présente une occasion unique.

8. S'agissant à la fois du développement, de la sécurité et des questions institutionnelles, on reconnaît généralement que c'est maintenant ou jamais. Les rapports du Projet des objectifs du Millénaire et du Groupe de haut niveau, qui se situent dans le contexte du rapport présenté par l'orateur lui-même, ont suscité une conviction très répandue qu'il est temps de prendre des décisions de grande portée.

9. Le Sommet de septembre, qui évaluera les progrès accomplis depuis la Déclaration du Millénaire, sera le moment idéal pour prendre ces décisions. La Déclaration a énoncé des objectifs partagés pour toute la gamme des sujets de préoccupation commune. Le sommet constituera pour les dirigeants du monde une occasion parfaite de faire la synthèse des travaux accomplis par leurs représentants dans différents forums et de les marquer du sceau de leur autorité unique. L'enjeu ne pourrait être plus grand et l'orateur demande instamment de planifier les travaux en tenant compte de cette date et de l'occasion qu'elle présente.

Déclaration d'organisations intergouvernementales

10. **M. Manuel** (Président du Comité du développement et Ministre des finances de l'Afrique du Sud) dit que le Consensus de Monterrey s'est traduit par un nouveau partenariat entre pays développés et en développement et leurs partenaires internationaux et qu'il a énoncé les stratégies et actions nécessaires au succès. Le Comité du développement a manifesté son intention de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de ce programme. Il a réaffirmé son engagement en faveur d'un effort mondial destiné à réduire la pauvreté dans les pays en développement et les pays à économie en transition et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Le Rapport mondial de suivi permet de déterminer dans quelle mesure les pays et les régions avancent vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Alors que des progrès ont été accomplis sur bien des fronts, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, compte tenu des tendances actuelles, la plupart des pays n'atteindront pas la majorité de ces objectifs. En fait, en l'absence d'une intervention d'urgence, il est peu probable que les pays de l'Afrique subsaharienne atteignent les objectifs avant 2169. Le Comité a invité toutes les parties à accélérer d'urgence les progrès.

12. Dans de nombreux pays en développement, il faut accélérer la croissance durable et inclusive. La stabilité macroéconomique est cruciale, de même qu'une meilleure gestion financière du secteur public, la promotion d'une bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la consolidation de l'état de droit, la création d'un climat plus propice aux affaires et le développement des marchés financiers locaux en vue de permettre une croissance mue par le secteur privé.

13. Le Comité s'est félicité de l'accent mis sur des stratégies de développement prises en charge par les pays eux-mêmes et a souligné qu'il faut donner aux objectifs du Millénaire un caractère opérationnel grâce à des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu et à des cadres stratégiques nationaux dans les pays à revenu moyen. Pour atteindre les principaux objectifs de développement, il faut augmenter sensiblement les ressources affectées à l'éducation, à la santé et aux services de base, y compris l'eau et l'assainissement. Le Comité a noté avec inquiétude que l'objectif consistant à parvenir à la parité entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire n'a pas été atteint, et a invité les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales à fournir des ressources financières opportunes, prévisibles et stables à l'appui des efforts déployés dans ce domaine.

14. Le Comité a souligné l'importance qu'il y avait à parvenir à des résultats ambitieux concernant programme de Doha pour le développement, à achever avec succès les négociations en 2006 et à fournir une « aide en faveur du commerce ». Le financement du Programme pour le développement pose toujours un défi majeur; il exige des mesures soutenues en matière de mobilisation de ressources nationales, d'investissement privé et de commerce. Bien que les pays en développement aient obtenu quelques progrès, il faut que leurs efforts soient soutenus par leurs partenaires de développement. Il faudrait également augmenter sensiblement l'aide en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

15. Le Comité a noté l'accord concernant un cadre prospectif commun qui sert à déterminer si le niveau de la dette des pays à faible revenu est tolérable et s'est félicité des récentes propositions concernant un allègement de la dette et du service de la dette au-delà de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Il a noté que les négociations sur le projet pilote de mécanismes de financement international pour

l'immunisation étaient bien avancés et a souligné l'importance des mesures supplémentaires prises par les partenaires de développements multilatéraux, y compris l'appui aux stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu, l'alignement de l'aide sur les stratégies nationales à moyen terme, la rationalisation des conditionnalités, la création de capacités institutionnelles et l'accent mis sur la croissance.

16. Le Comité s'est félicité de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui répond aux appels précédents en faveur d'engagements fermes en matière de qualité de l'aide, a noté l'accord sur les indicateurs quantitatifs et a demandé l'établissement d'objectifs pour chaque indicateur d'ici à 2010.

17. Il demeure important de donner aux pays en développement et aux pays en transition une plus grande voix dans la prise de décisions en matière de politique économique internationale et d'établissement de normes. Seul un large consensus politique permettra de progresser.

18. **M^{me} Whelan** (Président du Conseil du commerce et du développement, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) dit que le rôle de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement consiste à faire en sorte que le commerce fasse une contribution maximale au développement grâce à la formation de consensus, à des travaux de recherche et d'analyse des politiques et à l'assistance technique.

19. Selon des estimations, la libéralisation du commerce des produits agricoles, des produits manufacturés et des services apporterait aux pays en développement un gain pouvant aller jusqu'à 300 milliards de dollars par an. Les principaux avantages découlant des négociations de Doha bénéficieront aux pays en développement, en premier lieu à ceux qui jouissent d'un avantage compétitif. Le défi consiste à veiller à ce que les pays les moins avancés ne restent pas en arrière. Les disparités régionales en matière de commerce sont frappantes : par exemple, la part de l'Afrique dans le commerce mondial a baissé sensiblement depuis les années 1980. La plupart des pays d'Afrique sont tributaires de deux ou trois produits de base pour la majeure partie de leurs recettes d'exportation; par conséquent, toute instabilité à court terme des prix des produits de base se répercute

directement sur leurs résultats et sur leur dette globale. Afin que le système du commerce puisse contribuer aux efforts en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il doit devenir un instrument d'accélération de la croissance et du développement et de la lutte contre la pauvreté. L'objectif 8 comprend un engagement en faveur de l'instauration d'un système de commerce multilatéral ouvert, équitable, prévisible et réglementé. L'orateur est persuadé de l'existence de la volonté politique nécessaire à la réalisation des promesses de la déclaration de Doha, mais l'achèvement des négociations de Doha en 2006 ne constituera que le commencement du processus. Tous les pays et toutes les régions doivent être à même de tirer parti des possibilités offertes par le commerce.

20. Depuis les années 1980, la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial est inférieure à 1 %. Si les tendances actuelles persistent, le nombre de personnes vivant en extrême pauvreté dans ces pays pourrait passer de 334 millions en 2000 à 471 millions en 2015. Dans son rapport de 2004 sur les pays les moins avancés, la CNUCED a signalé que le lien entre l'expansion des échanges et la réduction de la pauvreté n'était ni simple ni automatique : bien que les économies nationales des pays les moins avancés soient reliés à l'économie mondiale, la vie et les moyens de subsistance de leurs peuples en sont très éloignées. Pour cette raison, la plupart des pays les moins avancés n'ont pas pu exploiter le potentiel du commerce pour réduire la pauvreté. Les stratégies de développement national – y compris les objectifs en matière de commerce – doivent être rendues plus cohérentes; il faut améliorer le régime du commerce international et accroître et rendre plus efficace l'aide en faveur du développement de la production et du commerce.

21. Pour soutenir la croissance, les pays les moins avancés ne doivent non seulement augmenter les exportations, mais établir également des liens plus étroits entre leurs exportations et leur économie nationale. Le commerce international ne peut pas contribuer à réduire la pauvreté dans les pays où l'investissement n'est ni assez élevé ni assez efficace pour soutenir une croissance durable. Le rapport de 2004 sur les pays les moins avancés met en relief trois conditions nécessaires à une meilleure relation entre le commerce et la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés : l'essor de l'entreprise locale, un

soutien financier international et une assistance technique accrus et plus efficaces, et une solution durable au problème de la dette.

22. La communauté internationale doit également modifier son approche et en venir à considérer les pays en développement comme des consommateurs aussi bien que des producteurs : les exportations et les investissements Sud-Sud augmentent à un rythme supérieur aux taux internationaux. Pourtant, le tableau est inégal : les deux tiers du commerce Sud-Sud se produit en Asie. Ailleurs, les courants traditionnels sont toujours Nord-Sud. Les pays les moins avancés risquent d'être de plus en plus marginalisés : leur déficit commercial avec les autres pays en développement est passé de 5,6 milliards de dollars en 1990 à 15,6 milliards de dollars en 2002.

23. La meilleure manière dont la CNUCED peut promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement consiste à intégrer leurs aspects commerce et développement dans ses travaux et à ne pas perdre de vue que le commerce et d'autres questions doivent être abordés ensemble.

24. **M. Carstens** (Directeur général adjoint du Fonds monétaire international) dit que le Comité monétaire et financier, qui s'est réuni le 16 avril 2005, a prédit la continuation de la croissance mondiale robuste en 2005, mais a mis en garde contre les risques croissants posés par l'aggravation des déséquilibres entre les régions, la volatilité des marchés pétroliers, la hausse des prix du pétrole et la possibilité d'une augmentation des taux d'intérêt à long terme plus forte que prévue. Tous les pays doivent tirer parti des conditions économiques favorables actuelles pour éliminer les principaux risques et vulnérabilités. En particulier, comme la situation sur le marché du pétrole demeure difficile, il faut s'employer à éliminer les obstacles à l'investissement dans la production et le raffinage du pétrole, il faut promouvoir la gestion durable et efficace de l'énergie et instaurer un dialogue plus étroit entre exportateurs et importateurs de pétrole en cherchant à améliorer les données sur le marché du pétrole et sa transparence.

25. La réduction de la pauvreté va continuer à figurer à la première place de l'ordre du jour international. Malgré leur forte croissance et l'amélioration de leur stabilité macroéconomique, la majorité des pays en développement resteront en deçà des objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, ils

devront créer un climat plus propice à l'investissement et encourager la croissance mue par le secteur privé grâce à des réformes conduites avec l'appui de la communauté internationale, qui doit s'engager à améliorer et à accroître son assistance financière et technique, l'allègement de la dette, les envois de fonds et l'accès aux marchés. Une libéralisation réussie et ambitieuse du commerce multilatéral est essentielle à une croissance mondiale durable et au développement économique.

26. Le Rapport mondial de suivi de 2005 confirme que les pays en développement et leurs partenaires doivent prendre des mesures courageuses s'ils souhaitent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La prochaine réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale présentera une occasion importante de passer en revue les progrès et de tracer la voie à suivre. Le rôle du FMI est crucial. Il s'emploiera à améliorer la Stratégie de réduction de la pauvreté et le Mécanisme de réduction de la pauvreté et de croissance en vue de les rendre cohérents.

27. Le Comité monétaire et financier international espère que ce mécanisme et d'autres instruments du FMI seront dotés de ressources financières suffisantes afin qu'il puissent aider les pays à faible revenu. Il s'est félicité de la note commune FMI-Banque mondiale sur les progrès accomplis en matière de sources novatrices de financement pour le développement, y compris la Facilité de financement internationale et le compte du Millénaire. Il a noté les progrès accomplis en matière d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et a encouragé les pays à prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir bénéficier de ce mécanisme. Le Comité a appuyé le cadre commun FMI-Banque mondiale destiné à aider les pays à faible revenu à parvenir à un niveau de la dette tolérable et à le maintenir tout en poursuivant leurs objectifs de développement.

28. Le Comité monétaire et financier international signale que le FMI devrait améliorer l'efficacité de son suivi et s'employer à promouvoir la stabilité financière et à réduire les vulnérabilités; qu'il devrait envisager la possibilité d'introduire des instruments nouveaux ou de modifier les instruments existants afin de répondre aux besoins de ses membres; qu'il devrait aider les pays à faible revenu à réduire la pauvreté et à parvenir à une croissance forte et durable; et qu'il devrait améliorer sa propre efficacité et sa crédibilité en tant que institution

de coopération en veillant à ce que tous les membres aient voix au chapitre et à ce que la répartition des quotas reflète l'évolution de l'économie mondiale.

29. **Le Président** rappelle que les six tables rondes qui suivront la séance du Conseil seront consacrées au thème : « Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey : atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire ».

La séance est levée à 10 h 30.